



URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Dossier n°PUCODT/NAM/429B/2022

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (ci-après le Code) le Fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Demandeur : **SPW-Mobilité et Infrastructures - Direction des voies hydrauliques de Namur**

Le terrain concerné est situé à 5000 Namur, Quai du Grognon et paraissant cadastré 2^{ème} division, section D. Le projet consiste en la création d'un espace de convivialité polyvalent en bord de Meuse.

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles D.IV.13 et D.IV.40, alinéa 2 du Code car le projet n'est pas conforme à la zone d'espaces verts du plan de secteur de Namur.

La présente enquête publique respecte les formalités prescrites par les articles D.VIII.7 et suivants du Code.

(*) Le dossier peut être consulté sur rendez-vous uniquement.

L'enquête publique est ouverte le 30 juin 2022 et clôturée le 14 juillet 2022.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, Service Urbanisme, Hôtel de Ville, 5000 Namur:

- du lundi au jeudi de 8h à 12h (*).
- **Les 30 juin 2022 et 07 juillet 2022 uniquement**, le dossier pourra être consulté **de 13h30 à 20h sur RDV (*)**.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : VILLE DE NAMUR, service Urbanisme, Hôtel de Ville à 5000 Namur
- par télécopie au numéro 081/246.590
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.namur.be
- remises à la maison des Citoyens, Hôtel de Ville.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **PUCODT/NAM/429B/2022**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu **sur RDV (*)** le 14 juillet 2022 à 11h à l'Hôtel de Ville, service urbanisme, aile A, 2^{ème} étage.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période auprès du service Urbanisme ou lors de la séance de clôture de l'enquête sur RDV (*).

(*) Les consultations se déroulent de la façon suivante : prise de rendez-vous obligatoire au plus tard 24 heures à l'avance au 081/246.347 ou via l'adresse mail suivante : urbanisme@ville.namur.be